

Utilisation des données personnelles des agents de droit public Communiqué du 31 janvier 2023

Le 27 janvier 2023, quelques jours après la présentation du projet de réforme des retraites, les agents de l'Etat ont reçu un courriel du Ministre de la Transformation et de la Fonction publique sur leur adresse de messagerie personnelle :

- pour [leur] présenter les mesures qui [les] concernent ;
- pour leur apporter « des précisions complémentaires sur l'ensemble des dispositifs d'accompagnement de l'allongement des carrières ».

Le moyen par lequel le Ministre a pu accéder aux adresses personnelles n'est pour le moment pas connu.

Quoi qu'il en soit, cette démarche interpelle à double-titre :

- L'adresse de messagerie personnelle est une donnée personnelle dont l'usage est cadré par le RGPD.
- Le projet de réforme des retraites n'étant à cette date encore qu'un projet, il s'agissait non d'une information technique sur un dispositif effectif mais d'une action de promotion de ce projet.

Pour le Snec-CFTC, il n'est pas acceptable d'utiliser les données personnelles gérées par les services publics pour promouvoir un projet gouvernemental :

- Etre en position d'accéder à des données personnelles parce que l'on est en charge d'administrer ces services publics ne saurait justifier qu'on les utilise à des fins de propagande politique.
- Le gouvernement n'a pas à chercher à influencer sur la formation des opinions des agents de l'Etat, encore moins en utilisant leurs données personnelles sans avoir recueilli leur consentement pour en faire cet usage.

Le Snec-CFTC vous propose de protester contre un tel usage de vos données personnelles en signant une pétition en ligne.

Le courriel du Ministre de la Transformation et de la Fonction publique : [ici](#)



La pétition du Snec-CFTC : [ici](#)

